

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six,  
Le 20 mars à 20 heures 30,  
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,  
Dûment convoqué le 16 mars 2026,  
S'est réuni à la mairie sous la présidence de  
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

**Etaient présents** : Fabienne POUZET, Thierry PIGANEAU, Virginie FAVIER,  
Louis-Marie MERCERON, Pierre ABRIAT, Bertrand QUINTARD,  
Catherine PINEAU, Gaëtan GUERIN, Eric ZANNI,  
Caroline MITONNEAU, Christelle MACKE,  
David BRACONNEAU, Stéphane MARTIN,  
Anne-Claire AUGEREAU, Rebecca DOLCI et Charlotte PAILLA  
**Absents excusés** : François GUILLOT qui a donné pouvoir à Louis-Marie MERCERON  
Cécile THOMAS qui a donné pouvoir à Caroline MITONNEAU  
**Secrétaire** : Thierry PIGANEAU  
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent  
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.  
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Nombre de conseillers  
Municipaux en exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 19  
(dont 2 pouvoirs)

Affiché le 23 mars 2026

**DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS (délibération n° 2026-03-02)**

Monsieur le Maire,

Vu les articles L 2122-1 et L 2122-2 du code général des  
collectivités territoriales,

Considérant le nombre de conseillers en exercice, soit  
19 conseillers,  
Considérant que le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de  
l'effectif légal dudit conseil, soit 5,7, donc un effectif maximum de  
5 adjoints,

Il est proposé de créer 4 postes d'adjoints.

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide la création de  
4 postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré au foyer rural, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Jean-François RENOUX

Le secrétaire de séance,  
Thierry PIGANEAU